



**COVID-19**

**CORONAVIRUS :**  
SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES

Dans le contexte de pandémie COVID 19 nous mettons tout en œuvre pour protéger l'ensemble des personnels présents sur nos centres de formation.

Les gestes barrières essentiels dans le cadre de nos formations sont le respect de la distanciation sociale et la minimisation de l'usage collectif de matériels. Pour garantir leur respect, nous avons mis en place les mesures décrites ci-dessous pour accueillir nos stagiaires dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Chaque session de formation démarrera par une séquence de présentation des risques Covid-19, et de l'ensemble des mesures mises en place pour prévenir ce dernier.



## RESPECT DES REGLES DE DISTANCIATION

Les centres de formation sont organisés pour limiter au maximum les interactions entre groupes stagiaires.

Les cabines de douche, vestiaires et points d'équipement sont individualisés pour toute la durée de la formation. Des rotations par groupe sont organisées pour maintenir la distanciation imposée.



## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le masque chirurgical est porté par l'ensemble des personnels présents, stagiaires et formateurs. L'approvisionnement en masque chirurgicaux pour les stagiaires est assuré par IFOPSE.



## DESINFECTION ET NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS

Les surfaces manipulées potentiellement par plusieurs personnes (poignées de porte, rambardes, ...) sont désinfectées 2 fois par jour avec des lingettes imprégnées de virucide (selon la norme EN 14476).

Les masques des ARI sont fournis individuellement, remis propres et en sachet à chaque stagiaire en début de stage.



## LAVAGE DES MAINS ET MANIPULATION D'OBJETS

Un distributeur de solution hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée des centres de formation. Les stagiaires sont invités à procéder au lavage de leurs mains dès leur arrivée.

Pour la manipulation des matériels d'extinctions (extincteurs, tuyaux, RIA, lances incendie), des sous gants sont fournis. Ils sont mis par-dessous les gants « feux » fournis aux stagiaires.

Dans les phases pratiques mettant en œuvre l'ARI : les phases d'équipement et de contrôle croisé entre stagiaires sont remplacées par l'équipement par le formateur, préalablement équipé de son ARI, les stagiaires effectuent le contrôle croisé une fois équipés de leur ARI. Les stagiaires ôtent leurs ARI une fois la distance de 1 mètre respectée avec les autres stagiaires et formateurs

Les feuilles d'émargement sont signées par le stagiaire avec son crayon (fourni par IFOPSE) le formateur fait circuler la feuille, pour éviter la manipulation par le groupe de stagiaire du même document.